

## NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE !

**La société Watchtower a mis en place  
un système de règles inhumaines :**

- Une politique d'ostracisation des ex-Témoins de Jéhovah
- Une gestion tragique des abus sexuels sur les enfants
- Un arbitrage malsain de la violence conjugale
- La stigmatisation de l'enseignement supérieur
- L'interdiction de certains traitements sanguins

Tout le monde doit être informé  
de l'existence de tels abus,  
pour qu'enfin cela cesse.

Visitez

[www.aawa.co](http://www.aawa.co)

Merci de votre soutien !



Advocates for Awareness of  
Watchtower Abuses  
(Comité de Vigilance sur les Abus de la Watchtower)

# Les Témoins de Jéhovah et la maltraitance infantile

## La maltraitance infantile chez les Témoins de Jéhovah est-elle une réalité ?

Oui ! Ce problème a été mis en évidence tout particulièrement en Juin 2012, à l'issue du jugement rendu par un tribunal de Californie qui a révélé la responsabilité pénale de la Société Watchtower dans la violence infligée à Candace Conti au milieu des années 90 par un membre de sa congrégation. Elle n'avait que neuf ans à l'époque. La Watchtower a été condamné à payer 21 millions de dollars de dommages et intérêts compensatoires en première instance. L'affaire est actuellement en appel, mais l'histoire de Candace souligne combien les règles nuisibles de la Watchtower laissent les jeunes enfants à la merci des pédophiles.

## En quoi les règles de la Watchtower sont-elles dangereuses ?

Les dirigeants des Témoins de Jéhovah, la Société Watchtower, estiment qu'en l'absence de deux témoins oculaires, aucune accusation n'est recevable et que cette "règle des deux témoins" doit être appliquée à tous les actes répréhensibles - même l'abus sexuel d'un enfant. Ceci en dépit du fait qu'on imagine difficilement comment il pourrait se trouver un témoin oculaire pour un tel crime !

A la page 73 du manuel officiel des anciens, on lit que si l'inculpé nie les accusations et qu'il n'y a pas d'autre témoin de l'incident, les aînés "remettront l'affaire entre les mains de Jéhovah". Les anciens reçoivent également la consigne d'informer en priorité le Bureau de la filiale de la Watchtower des allégations d'abus d'enfants, plutôt que de la police. Seul le Bureau de la filiale est habilité à permettre aux anciens de signaler ces allégations aux autorités, ou d'avertir les autres parents. Ces règles internes choquantes et irresponsables créent une opportunité inespérée pour des pédophiles de s'attaquer aux enfants sans crainte d'être poursuivis.

## En quoi suis-je concerné ?

Si vous êtes Témoin de Jéhovah, ou que vous en côtoyez dans votre famille ou vos amis, soyez conscients du risque qui existe pour les enfants de votre entourage qui assistent régulièrement aux offices religieux d'être au contact de pédophiles. Et si vous n'êtes pas Témoin de Jéhovah, vous êtes tout de même concerné. Vous n'avez en effet absolument aucun moyen d'être sûr que le Témoin qui frappe chez vous, dans le cadre de sa prédication de porte en porte, n'est pas un pédophile. La raison en est que tous les Témoins de Jéhovah, quel que soient leurs "péchés", sont tenus de sortir en prédication. Et comme cela est expliqué plus haut, un Témoin qui nierait les accusations de pédophilie lancées contre lui pourrait continuer de perpétrer ses crimes en toute impunité.

## Quel est le rôle d'AAWA ?

Mai 2013, AAWA a lancé une campagne visant à sensibiliser l'opinion sur ces questions. Cette campagne s'appuie sur les moyens de communication modernes (site web, vidéos, dépliants à imprimer...) pour signaler la gestion tragique des accusations d'abus d'enfants, ainsi que la violence psychologique à laquelle les enfants des Témoins sont régulièrement soumis dans le cadre de leur endoctrinement. Nous sommes également en contact avec les Médias pour relayer notre effort de sensibilisation sur ces sujets préoccupants mais peu connus du grand public.

## Comment puis-je aider ?

Visitez notre site – [www.AAWA.co](http://www.AAWA.co) – Visionnez nos vidéos, et partagez-les avec votre famille et vos connaissances, afin de diffuser au maximum notre message. AAWA est aussi reconnaissante à ceux qui ont l'opportunité de nous soutenir financièrement ou de prêter main forte à nos plus de 260 volontaires. Quel que soit votre contribution, soyez sûr qu'elle sera vivement appréciée !